

Huitième atelier : Mobilités

Président : Patrick Gérard

Secrétaire général : Olivier Sidokpohou

Objectifs : Dans un contexte de changements profonds, quelles mobilités mettre en place dans et vers la profession enseignante pour attirer, conserver et faire s'épanouir les talents ?

Comment faciliter les secondes carrières ?

Comment offrir aux enseignants des perspectives d'évolution motivantes vers d'autres fonctions, d'autres ministères ou à l'intérieur même de la profession enseignante ?

Comment encourager et valoriser les mobilités qui concourent à la fois à la réussite des élèves et à l'épanouissement professionnel des enseignants ?



Les propositions du SNE

Problématique des zones de logements chers (Paris, grandes métropoles, Côte d'Azur, ...).

Pour le SNE le problème de logement est également présent dans le rural profond. Il faut :

- Cibler les 900 millions d'euros par an de l'indemnité de résidence dans les zones chères.
- Instaurer des partenariats avec les collectivités locales propriétaires de logements non occupés.
- Créer, par commune, un parc local de logements à destination des enseignants comme c'était le cas au temps des instituteurs.
- Instaurer une caution de l'État (location et accession à la propriété), 1% logement.

Enseigner à l'étranger : le SNE demande plus de transparence sur les salaires et les conditions matérielles d'exercice et de vie.

Les fonctions mixtes (temps d'enseignement + autre temps) :

Ces fonctions existent (direction, maître formateur, ...) mais ne sont pas assez valorisées. Pour le SNE, cette valorisation doit se faire via 2 leviers :

- L'« Être » : statut pour la direction d'école, reconnaissance réelle de l'administration
- L'« Avoir » : primes conséquentes, décharges d'enseignement, ...

Les maîtres-mots sont : reconnaissance, statut, accomplissement, salaire juste, autonomie, ...

Évoluer dans sa carrière :

Le SNE demande que les VAE et bilans de compétences soient développés et accessibles.

Le SNE demande un service RH de proximité identifié, en nombre suffisant et formés.

Le SNE demande le développement des passerelles inter-degrés en restant dans l'académie d'origine.

Le SNE demande le développement du détachement inter EN et surtout interministériel avec une formation rémunérée de quelques mois si besoin, des CFP (congé de formation professionnelle) et du CPF (compte personnel de formation).

Aménagement des fins de carrière :

Proposer d'autres emplois dans l'EN ou du temps de tutorat.

Le SNE propose également d'ouvrir les systèmes de la disponibilité et celui de la rupture conventionnelle, quelle que soit l'académie.

Matthieu Verdier
Secrétaire général